



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil du mardi 20 juin 2017

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-président : Michel Lefèvre

Membres du conseil :

Collège des personnes élues :

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Monique Mirallès, André Montialoux, Francis Naudin

Collège des associations :

Michel Carré représentant titulaire du SDIP, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFC de Versailles, Catherine Mordant représentante titulaire de la PEEP, Geneviève Sylvestre représentante titulaire de Sesakinoufo, Chantal Simian représentante titulaire de SNL

Collège des personnes qualifiées :

Pierre Arnaud, Antoine Brillaud, David Crépy, Nicolas Fouquet

Etaient excusés : Pierre-Jean Airaud, Daniel Cordier représentant titulaire de CLAP 53, Michèle Divan représentante titulaire du CCVP, Serge Piriou représentant titulaire d'Essor de Versailles, Caroline Prouff, Isabelle Richard, Alain Roger, Hélène Schützenberger représentante titulaire de VEI

Etaient absents : Xavier Bloch représentant titulaire de l'ALEPP, Valérie Chenuc, Isabelle Lallemand, Stéphanie Lescar, François Siméoni

Egalement présentes : Carole Richard, directrice de la Maison de Quartier, Marie-Jo Jacquy du Journal de l'Echo des Nouettes

1) Le compte-rendu du conseil du 24 avril est adopté à l'unanimité.

2) Zone 30

Elle est désormais mise en œuvre, après quelques ajustements comme rue Pierre Curie avec le basculement des quelques places de stationnement pour améliorer la visibilité à l'angle, le choix de ne pas mettre en double sens cyclable les rues Berthelot et Rémont/angle Cordon, tenant ainsi compte des points de vigilance soulevés par certains membres du Conseil de quartier.

Des erreurs de panneaux mal ajustés seront ré-agencés sur leurs potences ou des « sauf vélos » qui se sont égarés sous des cédez-le-passage seront rétablis (5 ou 6 sur le quartier). Les services s'efforcent d'y remédier au plus vite. En ce qui concerne les marquages supplémentaires souhaités, la demande est faite auprès de l'entreprise, ainsi ils devraient être réalisés dans le courant de l'été. Il sera également ajouté, dans les zones les plus circulées, un peu de marquage au sol (logo vélo + flèche) aux entrées et sorties de rues en double sens cyclable, afin de renforcer leur visibilité.

Les arceaux vélos près de l'église vont être déplacés.

Pour rappel, la signalétique Zone 30 sur le secteur Jean de la Fontaine/ Mignard / Girardon sera bien mise en place dans le cadre des travaux de voirie Jean de la Fontaine.

Il est souligné que le sens unique de la rue des Célestins au carrefour de la rue Yves Le Coz est mal placé et insuffisamment visible. Il serait nécessaire de placer un panneau supplémentaire près de l'église.

Contrôles de vitesse :

Des contrôles de vitesse ont bien eu lieu :

- samedi 10 juin avenue de Porchefontaine de 10h30 à 11h30 : 1 verbalisation
- lundi 12 juin rue Coste de 17h35 à 18h15 : 1 verbalisation
- mercredi 14 juin angle rue Coste/ rue Rémont de 11h00 à 11h55 : aucune infraction.

D'autres devraient suivre.

Un membre du Conseil estime que la zone 30 n'est pas visible partout. Sur la rue Rémont, la vitesse ne semble pas avoir diminué. Il faudrait faire des contrôles entre 18 h et 20 h.

Francis Flamand et Catherine Mordant regrettent que le maire n'ait pas répondu à leur courrier sur la circulation des vélos dans le quartier.

3) Présentation du projet de réaménagement de la rue Jean de La Fontaine par M. Lhermitte, ingénieur travaux à la Ville

La rue Jean de La Fontaine est relativement épargnée par la circulation. Elle reste une voie de desserte pour les riverains. La largeur de la rue se situe entre 5m et 5,20m. 1 505 mètres de voies seront rénovés pour un montant prévu de 1 900 000 €.

Il est envisagé de faire une réunion de présentation du projet qui cherche à conserver le nombre de places de stationnement tout en respectant les normes en vigueur : la réglementation interdit en effet le stationnement à moins de 5 mètres d'un passage piétons. Le réaménagement de la rue induit la perte de l'équivalent de deux places de 5 mètres.

Les intersections seront réaménagées pour les rendre plus perpendiculaires afin de lutter contre la vitesse. Il a été demandé, et le Conseil insiste sur ce point, de resserrer au maximum les passages piétons aux intersections pour à la fois réduire le cheminement piéton et conserver le maximum de places de stationnement.

Réalisation :

Première phase : septembre 2017 suite à l'enfouissement des réseaux, de la rue Berthelot au chemin du Cordon. Durée : 4 mois.

Deuxième phase : de la rue Berthelot à la rue des Célestins.

En 2018, enfouissement des réseaux rue des Célestins, rue Augusta Holmès

Fin 2018 – début 2019 : rue des Célestins, rue Augusta Holmès.

Il est signalé que le chemin du Cordon est emprunté par les camions de grande dimension qui viennent rouler sur le trottoir, dont les chauffeurs ne sont pas habitués au quartier, et que des véhicules se garent mal et trop près du virage. M. Lhermitte précise qu'il n'est pas envisageable de mettre des obstacles physiques dans ce virage afin d'empêcher le stationnement illicite et gênant car ils porteraient préjudice à la giration des camions eux-mêmes, et propose un « zébrage » du revêtement.

Francis Flamand pose la question de la pertinence du double-sens sur le chemin du Cordon jusqu'à la rue Jean de La Fontaine. Il ajoute que la présence de vélos à double sens pose un problème nouveau.

A l'angle des rues Yves le Coz et du chemin du Cordon, l'arrêt bus pour Vélizy ainsi qu'un quai et l'abri souhaité seront installés dans l'élargissement du trottoir qui sera réalisé.

Des pavés en résine seront collés sur le carrefour Jean de La Fontaine – Pierre Mignard. Ils servent de bandes de guidage pour les malvoyants. Le bruit engendré sera atténué après une année environ.

Au carrefour Berthelot – Jean de La Fontaine il est prévu un plateau surélevé et des chicanes. Le stop pourrait de ce fait être enlevé.

Côtés de stationnement :

Le côté de stationnement actuel entre la rue Berthelot et Coste est du côté pair sera « basculé » du côté impair à l'issue des travaux.

Entre la rue Coste et la rue des Nouettes le stationnement est conservé du côté pair (situation actuelle)

Entre la rue des Nouettes et la rue des Célestins le stationnement qui est actuellement côté impair pair sera basculé côté impair.

Enfin, les services ont prévu la mise en place de jardinières aux carrefours rue Jean de La Fontaine – rue des Célestins, ainsi que rue Jean de La Fontaine – rue des Moines, ce que le Conseil accueille très positivement.

Point sur l'installation de la fibre dans le quartier

A la demande de membres du Conseil, Monsieur Lhermitte rappelle qu'Orange a repris le marché de SFR. Cet opérateur a commencé le déploiement du réseau fibre optique FTTH, après diverses études techniques, par le nord de Versailles (Clagny/Glatigny) et redescend progressivement et par zones vers le Sud de Versailles avec un objectif de couverture totale du territoire Versailles à l'horizon 2020.

Dans les zones de déploiement établies par ORANGE il peut se trouver certaines rues pour lesquelles les réseaux n'ont pas encore été enfouis, les logiques et contraintes techniques, échéances de déploiement et capacités budgétaires de la Ville et d'Orange n'étant pas les mêmes.

Dans les rues restées en réseau aérien au sein d'une zone de déploiement FTTH, prévu ou en cours par ORANGE, il est convenu avec l'opérateur que dès lors que le programme d'enfouissement de la

Ville prévoit que l'enfouissement d'une rue interviendra au-delà de 18 mois par rapport au déploiement qu'il effectue dans cette zone, ORANGE déploiera quand même sa fibre optique mais en aérien, dans l'attente du programme d'enfouissement de la Ville.

En 2020, Porchefontaine sera éligible à la fibre :

Rue Coste, les enfouissements sont programmés pour 2018-2019. Fin juillet, une réfection provisoire (enduit coulé à froid moins cher qu'un enrobé) sera réalisée sur la chaussée, dans l'attente d'une vraie rénovation en lien avec le projet « Cœur de village ».

Travaux rue Yves Le Coz

Monsieur Lhermitte précise que des malfaçons ont été détectées. Toute la couche de roulement sera reprise autour du 15 août sur 2 nuits et 2 jours.

Le Conseil remercie M. Lhermitte pour sa présentation et son attention pour la prise en compte de leurs remarques dans la finalisation du projet.

4) Présentation du projet « Cœur de Village »

Début des réflexions en 2009 autour du square Lamôme.

Le projet actuel est plus important, il part du talus SNCF, englobe la rue Coste jusqu'au carrefour Yves Le Coz – rue Coste, compris. Il inclurait la liaison avec la Maison de Quartier, l'objectif étant de développer le caractère végétalisé du square de la Maison de Quartier et sa continuité jusqu'à la place du marché avec des plantations réparties sur la place et non seulement en pourtour. Des aménagements de voirie et du petit parking actuel sont envisagés.

Une réunion est prévue fin septembre, début octobre, à laquelle serait associée la Maison de Quartier.

5) Aménagement de matériels de fitness au stade

Alain Bonnaud a participé à une deuxième réunion début mai avec la Direction des Sports, en présence de l'adjoint au maire chargé des sports, M. Fresnel, de trois personnes du club de Rugby, le président, le préparateur physique et l'ostéopathe.

Les équipements seraient installés près du terrain 1, c'est-à-dire le terrain entouré par la piste. (proche du camping). Il y aurait quatre équipements semblables à ce que nous avons proposé et des équipements de « workout ». Parmi les 4 équipements il y aurait probablement un vélo elliptique, un rameur, un joggeur ou un ski de fond et un vélo normal ou couché ; des équipements de workout (barres...), équipements visibles depuis le logement du gardien. L'appel d'offres est en cours.

6) Optimisation du réseau de bus

Michel Carré, rapporteur de la commission, donne les informations suivantes :

Les lignes vont être numérotées et non plus lettrées.

La ligne B qui devient 3, avec une amplitude horaire poussée à 5h30-0h30 ; elle ne desservira pas les gares de Viroflay (compte tenu notamment de l'étroitesse de la rue au niveau de l'église).

La ligne 8 (O actuellement) partira de "Grands chênes" pour Parly 2 via les gares de Porchefontaine et Montreuil, en passant par la rue Champ Lagarde, la demande de la commission en ce sens ayant été retenue ; un arrêt proche de la poste rue Champ Lagarde est prévu à la demande également du conseil de quartier. Le carrefour rue Rémont/ Jean des vignes rouges sera aménagé pour les manœuvres des bus ligne 8. Elle serait opérée avec des bus de plus petite taille.

Une demande est faite par VGP pour que le 23 dispose d'un arrêt aux octrois, comme cela avait été suggéré. Un arrêt est prévu route du pavé de Meudon pour s'approcher de la gare de Viroflay rive Gauche. Des tests de bus électriques sont prévus.

Il n'est pas prévu d'indicateurs horaires comparables à ceux du 171 (coût et substitution des smartphones).

La commission a évoqué le déplacement de l'arrêt au bout de la rue Yves le Coz pour l'installer de l'autre côté du chemin du Cordon sous réserve de l'accord de la mairie de Viroflay afin d'y aménager un abri bus.

Coté calendrier, VGP finalise son dossier budgété début juillet pour envoi au STIF.

Les changements horaires attendront la rentrée des classes 2018, cependant si quelques aménagements peuvent être anticipés, VGP reste ouvert.

7) Compte rendu de la permanence du 12 mai

Alain Roger a reçu une personne, avec 3 questions :

- pourquoi le premier banc du square de l'église semble être monté à l'envers ? En effet, les gens assis sur le banc sont le nez sur le mur de l'église.

- Le jardinet le long de l'église rue des Célestins est légèrement en pente. S'il pleut, la terre ravine et se déverse (pas trop quand même) sur le trottoir. Peut-on prévoir une bordure le long du trottoir pour empêcher ça ?

- Les arbres ne sont toujours pas plantés sur l'esplanade d'entrée de la Maison de Quartier. Les panneaux entourant les emplacements des arbres ne sont pas jolis, rendant l'entrée à la Maison de Quartier peut accueillante.

8) Inauguration du square St Michel et du parvis de la Maison de Quartier

Cette inauguration aurait lieu le samedi 14 octobre en lien avec l'anniversaire des 30 ans de la Maison de Quartier et la présentation du projet social.

Quelques critiques sont émises sur l'aménagement du square et l'éclairage de l'église, il manque un plot et un éclairage. La façade n'est pas éclairée entièrement.

9) Visite de l'usine de décarbonatation

Il est possible d'organiser une visite de l'unité de décarbonatation. Cela nécessite de fixer une date et de connaître le nombre de participants de manière suffisamment anticipée afin de l'organiser avec l'exploitant.

Il est préférable de la planifier du lundi au vendredi, entre 9h et 16h, de manière à faciliter la disponibilité du personnel SEOP.

Les conseillers intéressés doivent en informer Martine Schmit.

Catherine Mordant souhaite réactiver la demande de radar de feu aux octrois.

10) A noter :

Bal Lamôme 16 septembre, animé par une nouvelle équipe qui a pris le relai de l'équipe fondatrice.

Le prochain conseil aura lieu le 18 septembre.

Fin du conseil à 23 h 15